

RÉUSSIR ET OPTIMISER SA COMPLANTATION

Complanter signifie remplacer un pied mort par un nouveau plant sans arrachage total. L'objectif de cette opération est de respecter la densité requise par le cahier des charges de l'appellation, de maintenir le potentiel de production et la rentabilité de la parcelle.

A quelle fréquence ?

- Dès l'apparition des premières souches manquantes.
- Eviter de dépasser **un seuil de 5%** de pieds à remplacer, au-delà l'opération devient très fastidieuse. Il est fortement conseillé de réaliser un comptage sur quelques rangs des parcelles concernées pour estimer précisément le nombre réel de manquants.
- Concentrer l'opération sur une parcelle ou un îlot de parcelles.

Avec quel matériel végétal ?

- Utiliser du matériel certifié (étiquette bleue).
- Commander le même cépage que celui d'origine.
- Adapter le porte-greffe en fonction de l'âge de la parcelle :
 - Même porte-greffe que le reste de la parcelle si la complantation suit de quelques années (moins de 3 ans) la plantation.
 - porte-greffe plus vigoureux dans le cas d'une parcelle installée (du fait de la concurrence des pieds adultes voisins)
ex : Gravesac, 1103P, 110R, SO4, 420A (pour sol calcaire)...



P. Mackiewicz - IFV

Quel type de plant ?

| Type de plant | Période de complantation | Observations |
|--|--|---|
| Plant greffé soudé traditionnel | Novembre à fin mai | Plant couramment utilisé. Plus les racines sont longues plus c'est favorable à la réussite de la complantation. Penser à « praliner » les racines. Un faible taux de reprise est constaté sur le terrain (<50%) avec ces plants. |
| Plant en pot | Septembre à mi-décembre | Pour les plantations automnales, le plant doit être aoûté. Il nécessite une plantation manuelle. Le pot est biodégradable. |
| Superpot | Automne et printemps | Très bonne capacité de reprise car le système racinaire est complètement fonctionnel. Pour éviter l'enroulement des racines, griffer la motte avant sa mise en place. Le pot n'est pas biodégradable. |
| Grand plant | Selon le mode de fabrication (traditionnel, en pot, superpot) | Evite l'utilisation de caches car la longueur du porte-greffe est surdimensionnée (+ de 30 cm). Ces plants font entre 45 et 90 cm de hauteur. L'épamprage du tronc n'est pas nécessaire par la suite. Il doit être planté à moins de 25 cm de profondeur. Le recépage est impossible en cas d'attaque de maladies du bois mais le surgreffage est facilité. |

Pour toute complantation, il est nécessaire de commander ses plants à l'avance : 18 mois avant pour un plant traditionnel et 9 mois pour un plant en pot....

Comment préparer le sol ?

- Au moment de l'arrachage de la souche morte, **extraire le maximum de racines** afin de se prémunir contre le pourridié et le court-noué
- Ne travailler que **sur un sol bien ressuyé**
- Creuser des **trous volumineux** :
 - En sol argileux, les trous se font en automne pour une complantation printanière ceci afin de permettre au sol de s'émietter correctement, de s'aérer en profondeur et de réduire la formation de cavité.
 - En sol limoneux, les trous doivent se faire juste avant la mise en place des plants pour éviter qu'ils se referment à la première grande pluie.
 - Les trous doivent faire un minimum de 50 cm de diamètre et 40 à 60 cm de profondeur.



P. Mackiewicz - IFV

Pour faciliter l'enracinement, il est parfois conseillé de préparer le sol en creusant à l'avance un trou plus profond que l'on remplit de terre puis de recréuser à la tarière un trou dans lequel le plant est inséré.

- Fertilisation
 - Eviter le contact entre la fumure et les racines.
 - Incorporer le compost, pour améliorer localement le fonctionnement du sol, à la terre du fond du trou au moment de la préparation du sol.

■ Comment entretenir la complantation ?

- **Ne jamais utiliser d'engrais minéral** la première année de la complantation.
- **Attacher le tuteur** au fil porteur dès la mise en place.
- **Tailler plus tardivement** que le reste de la parcelle (dans l'idéal) car les complants sont plus précoces. Pour les plants traditionnels, vous pouvez ne pas les tailler la 1^{ère} année de plantation.



P. Mackiewicz - IFV

LES CACHES SONT INDISPENSABLES MAIS ATTENTION...

L'utilisation de protections nécessite d'être extrêmement vigilent. D'abord aux chaleurs excessives qui créent un effet de serre important dans les caches, aux escargots qui y trouvent refuge et mangent les bourgeons, puis aux mauvaises herbes qui poussent dans les caches et étouffent le plant.

- **Protéger le plant** contre les herbicides, les lapins avec un cache (Ceptonic duo, Protector, Tubex, Protec Vigne,...). Utiliser de préférence des protections rigides et translucides.

■ Soigner l'épamprage.

- **Arroser si besoin.** Un bon arrosage à la mise en place permet un meilleur scellage. Les arrosages ultérieurs doivent être anticipés avant l'apparition des premiers symptômes de sécheresse.

- **Soigner la protection phytosanitaire** en particulier quand la végétation dépasse les protections. Le feuillage doit être indemne de mildiou mosaïque jusqu'à l'aoûttement de la tige principale.

■ Coût de la complantation ?

Le coût comprend des fournitures mais surtout du temps de main d'œuvre pour les soins à apporter afin d'obtenir un complant adulte. Il faut compter environ 10 euros/complant.

■ Décider ou non de complanter une parcelle ?

La complantation est une opération fastidieuse en plus d'être très coûteuse. C'est pourquoi, dès que le taux est supérieur à 8 % dans une parcelle de plus de 18-20 ans, il faut se poser sérieusement la question de l'intérêt de la complantation.

A l'aide de ce test, estimez vous-même l'intérêt de faire de la complantation sur vos parcelles :

| Critère de décision | Point | Exemple Parcelle 1 | Exemple Parcelle 2 | Exemple Parcelle 3 |
|--|------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Age de la parcelle | /7 | | | |
| - de 10 ans | 7 | | | |
| (10 et 15 ans) | 5 | 5 | | 5 |
| (15 et 20 ans) | 4 | | | |
| (20 et 25 ans) | 3 | | | |
| + de 25 ans | 1 | | 1 | |
| Taux de mortalité | /7 | | | |
| Moins de 3% | 7 | | 7 | |
| (3 et 5 %) | 5 | | | |
| (6 et 8%) | 4 | | | 4 |
| Plus de 8% | 1 | 1 | | |
| Cépage | /3 | | | |
| Peu sensible aux maladies du bois (gamay, chardonnay, melon de Bourgogne...) | 3 | | | |
| Moyennement sensible aux maladies du bois (cabernet franc,...) | 2 | | | 2 |
| Sensible aux maladies du bois (chenin, sauvignon,...) | 1 | 1 | 1 | |
| Valorisation du vin | /3 | | | |
| Elevée | 3 | | 3 | 3 |
| Moyenne | 2 | | | |
| Faible | 1 | 1 | | |
| TOTAL | /20 | 8 | 12 | 14 |
| DÉCISION DE COMPLANTATION | | non | oui | oui |

Si le résultat de ma parcelle est :

• **Inférieur à 10**
« je ne complante pas »

• **Plus de 11**
« je complante »

• **De 10 à 11**
« j'hésite et je fais en priorité mais parcelles avec un résultat supérieur à 11 »

Pour plus d'information :

- Fiche technique n°9 : Complantation, Chambre d'Agriculture 41
- Plaquette : Réussir ses complantations, Chambre d'Agriculture 33 et le Syndicat des pépiniéristes-viticulteurs de la Gironde et du Sud-Ouest
- Fiche pratique : Complantation, www.itv-midipyrénées.com